

**PROPOSITIONS DE LA SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE
SUR LA RÉFORME DU DROIT DE LA PRESCRIPTION EXTINCTIVE**

*Lundi 19 Novembre 2007, 14h-19h, Faculté de droit – Panthéon, salle des Conseils, 75231
Paris Cedex 05*

Le droit français de la prescription est aujourd'hui marqué par sa complexité, son incohérence et son inadaptation. Une réforme s'impose. Elle est sur le point de s'accomplir. En 2007, la Commission des Lois du Sénat a publié un rapport intitulé « Pour un droit de la prescription moderne et cohérent ». La proposition de loi passera en première lecture au Sénat le 21 novembre 2007.

L'oeuvre du législateur s'appuie sur des travaux antérieurs. Un projet d'ordonnance a été élaboré par la Chancellerie. Par ailleurs, l'Avant-projet de réforme du droit des obligations et de la prescription propose des règles innovantes, déjà largement diffusées et commentées par la doctrine et la pratique.

La Société de législation comparée a pour objet « l'étude et la comparaison des lois et du droit des différents pays ainsi que la recherche des moyens pratiques d'améliorer les diverses branches de la législation » (article premier des statuts). Conformément à sa mission, la SLC a confié à son groupe de droit public et privé des contrats et de la responsabilité (dirigé par MM. Yves Gaudemet et Denis Mazeaud, composé de Mme Bénédicte François et MM. Alain Bénabent, Yves Marie Laithier, Jean Latournerie, François Limbach et Robert Wintgen), le soin de réfléchir sur les projets de réforme, en prenant appui sur le droit comparé.

La journée d'études organisée par la Société de législation comparée a pour objectif de mener une réflexion, ouverte à tous, à partir des travaux réalisés par ce groupe. Monsieur Jean-Jacques Hyest, Président de la Commission des lois, et Monsieur Laurent Bételle, Sénateur, rapporteur de la proposition de loi sur la prescription, participeront à ces travaux.

Entrée libre, inscription conseillée en raison du nombre limité de places

Société de législation comparée

E-mail : o.girault@legiscompare.com

Fax : 01 44 39 86 28

LA RÉFORME DU DROIT DE LA PRESCRIPTION EXTINCTIVE

Journée sous la présidence de :

Yves Gaudemet, professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Denis Mazeaud, professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

14h00 : Propos d'accueil, par **Bénédicte Fauvarque-Cosson**, Secrétaire générale de la Société de législation comparée, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

I. Les enjeux

14h10 : La sécurité du débiteur, par **Bénédicte François**, Maître de conférences à l'Université François Rabelais de Tours et **Yves-Marie Laithier**, Professeur à l'Université de Reims.

14h30 : La sécurité du créancier, par **François Limbach**, Maître de conférences à l'Université de Kiel, et **Robert Wintgen**, Professeur à l'Université Paris X, Nanterre.

14h50 : Prescription et ordre public : pouvoir du juge et des volontés des parties, par **Denis Mazeaud**, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II).

15h10 : Le champ de la réforme : la prescription en droit public, par **Yves Gaudemet**, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) et **Jean Latournerie**, avocat à la Cour.

15h30 : Discussion et pause

II. Les perspectives de réforme

16 h 00 : Perspectives de réforme du droit de la prescription, par **Jean-Jacques Hiest**, Président de la Commission des lois du Sénat et de la Mission d'information sur le régime des prescriptions civiles et pénales (rapport n° 338, « Pour un droit de la prescription moderne et cohérent ») et **Laurent Bételle**, Sénateur, rapporteur de la proposition de loi.

Discussion

16 h 45 : Présentation des projets élaborés par le groupe de travail de la SLC

Table ronde animée par **Alain Bénabent**, Agrégé des Facultés de droit, Avocat aux Conseils.

18h30 : Fin et cocktail.